

Déclaration officielle de la délégation FSDL, lors de la négociation conventionnelle du 15 février 2013.

Monsieur le Directeur Général

Au début de chaque réunion vous nous rappelez le contexte de ces négociations avec les déficits budgétaires de notre état français en état de faillite virtuelle.

Vous assurez votre mandat avec intelligence, compréhension et volonté de concilier, nous vous en remercions, mais dans une enveloppe budgétaire bloquée depuis des années.

Les conséquences sont énoncées dans deux études récentes d'organismes extérieurs à la profession. Le rapport de la cour des comptes considère que "les soins dentaires sont notoirement insuffisamment rémunérés et en dessous des coûts". Ce constat est confirmé par l'Autorité de la Concurrence dans son avis en date du 29 février 2012 : "l'Autorité en appelle au rétablissement d'incitations en prix plus conformes aux données économiques réelles, par la révision des tarifs opposables des soins conservateurs. Il en de même pour les autres actes inclus dans le panier de soins de la CMUC. **Sans revalorisation conséquente, cette réalité suffit à justifier la levée de l'opposabilité des tarifs de ces actes.**

Les chirurgiens dentistes participent donc largement à la solidarité nationale par la contrainte conventionnelle.

Cette situation s'aggrave mécaniquement d'année en année du fait de l'inflation et l'assurance maladie obligatoire se désengage progressivement du secteur dentaire.

Cela créé une situation nouvelle qui entraîne une guerre commerciale entre assureurs complémentaires et autres mutuelles pour investir le marché du dentaire. Les méthodes bien connues de la grande distribution sont imposées aux chirurgiens – dentistes à grand renfort de campagnes médiatiques de dénigrement. Cette pression vise à mettre notre profession sous un nouvel encadrement privé pour les actes non pris en charge par l'assurance maladie, y compris sur les choix thérapeutiques. Cette financiarisation de notre spécialité se fait au détriment des rapports entre patients et praticiens et de leurs libertés réciproques.

Nous avons perdu nos illusions sur les promesses de réévaluation de nos actes de soins par l'assurance maladie et nous refusons le contrôle de nos autres actes par les gestionnaires des assurances complémentaires privées.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de la CCAM en l'état, instrument de contrôle analytique de notre activité professionnelle individuelle et collective ne nous paraît pas opportune.

Que chacun prenne ses responsabilités, les instances de la FSDL sauront le faire.

Docteur Patrick SOLERA, Président

